

NOM :
 Voie ou lieu-dit :

 Code Postal :
 Ville :
 Téléphone :
 Mèl :
 SIRETèl :
 N° d'association :



Partie réservée au Comité de Jumelage
LE NEUBOURG-GILLINGHAM

N° d'emplacement :

Comité de Jumelage LE NEUBOURG-GILLINGHAM
 Hôtel de Ville
 Place Ferrand - B.P.18
 27110 LE NEUBOURG
 Téléphone : 06-45-14-69-82
 Mèl : jumelage@leneubourg.fr
 SIRET : 48366195500011 - n° d'association : W2730002251

**DEMANDE UNE RÉSERVATION DE PLACE POUR
 LA FOIRE À TOUT DE L'ALLÉE DU CHAMP DE BATAILLE
 DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2017**

**Notre association
 souhaite réserver
 pour elle-même
 uniquement :**

- 2 mètres* car je n'aurai pas de voiture à garer. 3 m* car j'aurai une voiture à garer.
 5 m* car j'aurai une voiture et une remorque à garer. 6 m* car j'aurai 2 voitures à garer.
 plus de 6 m*, c'est-à-dire m*. * : mètres d'étalage (mètres linéaires)

Nos articles seront :

Notre mode de vente sera la vente à l'étalage, et le(les) véhicule(s) que nous utiliserons est(sont) :

Type (voiture, camionnette,...)	Marque	N° d'immatriculation

Nous adressons notre règlement de (... mètres* - 2 m*) x 5 € = € par chèque à l'ordre du Comité de Jumelage du Neubourg, et y joignons une enveloppe timbrée libellée aux nom et adresse de l'association pour recevoir en retour mon bon de réservation.

Nous déposerons cette demande ainsi que notre règlement lors d'une permanence sise à :
Cour du Cinéma Le Viking - 68, Rue de la République - 27110 LE NEUBOURG.

Permanences 2017	Horaires
Mercredi 23 août	de 10 h 00 à 12 h 30
Samedi 26 août	et
Mercredi 30 août	de 17 h 00 à 19 h 00

Pièces à joindre obligatoirement à cette demande de réservation :

- La copie du statut de l'association,
- La copie de la carte grise du(des) véhicule(s) utilisé(s).

J'atteste sur l'honneur de ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du Code de Commerce) et de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal).

Fait à, le

(signature)

Partie réservée au Comité de Jumelage LE NEUBOURG-GILLINGHAM

Montant du règlement : (.....ML - 2 ML) x 5 € =

Mode de règlement : chèque de la banque numéro.....
 espèce